

Dons de la commune de Montaut, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune de Montaut, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 465;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14388_t1_0465_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

26

La commune de Montaut, département des Landes, annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'ajouter à tous les dons qu'elle a déjà faits, et d'envoyer aux braves défenseurs de la patrie aux Pyrénées-Occidentales, 5 uniformes, 66 chemises, 69 paires de draps, 33 paires de bas, 13 mouchoirs, de la charpie et 27 liv. pour des souliers.

Elle termine par dire que la jeunesse en état de porter les armes attend avec impatience que son tour arrive pour marcher à la frontière, afin de donner une nouvelle preuve de son dévouement entier à la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montaut, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

La commune de Montaut, district de St Sever, département des Landes, a déjà obtenu de votre justice mention honorable pour un tableau de dons civiques dont elle a bien voulu charger son bulletin du 13 pluviôse, seconde année républicaine.

La même commune, animée toujours du même zèle et du même dévouement pour la chose publique, et malgré son peu d'aisance, vient de donner encore pour les braves défenseurs de la patrie aux Pyrénées occidentales, 5 uniformes, 66 chemises, 69 paires de draps 33 paires de bas, 13 mouchoirs, de la charpie, et 27 liv. pour des souliers. Enfin toute la jeunesse en état de porter les armes, attend avec impatience que son tour arrive, pour marcher à la frontière, afin de donner une nouvelle preuve de son dévouement entier à la chose publique ».

LAFaurie, A. DUSEONS, DARIENTORT, BURGUE-RIEUX, LOUBERT (*maire*), BURGUE-RIEUX, LABASTUGUE, DUBERNET, LAFaurie, LAFaurie, MARRAN, CONAT, DESPOUY, LABASTUGUE, COMBE.

27

Les artistes musiciens de la garde nationale parisienne adressent à la Convention nationale la troisième livraison de l'ouvrage périodique de musique à l'usage des fêtes nationales, dont elle a bien voulu agréer l'hommage.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (3).

28

Le conseil-général de la commune de Mont-Libre écrit à la Convention nationale que l'église de cette commune est convertie en temple de la raison, et que les dépouilles en

ont été envoyées à leur destination; elles consistent en 28 marcs une once, tant en argent qu'en vermeil, et 327 livres de cuivre en grande partie argenté.

Il ajoute que cette commune a fait don à nos frères d'armes, de 54 chemises, 32 paires de souliers, et 20 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montlibre, 6 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le flambeau de la raison éclaire tous les républicains; ceux de Montlibre n'ont pas été des derniers à participer à la lumière; l'église de notre commune est devenue le temple de la raison où se réunissent tous les vrais sans culottes pour chanter des hymnes à la liberté.

L'argenterie et le cuivre provenant des dépouilles du fanatisme sont partis pour être employés à des objets plus utiles. Le Creuset national les purifiera.

Nous ne calculons jamais avec le besoin de nos frères d'armes; les souliers à double semelle existant dans cette commune, accompagnés d'une assez honnête provision de chemises, leur ont été expédiés; la satisfaction d'avoir pourvu à leurs besoins est la seule récompense que nous exigeons.

Citoyens représentans, continuez de prononcer la volonté du peuple, que les ennemis du gouvernement révolutionnaire pâlissent à l'aspect de la Montagne, que les tyrans, ne comptent avoir la paix, qu'au préalable leurs peuples aveugles ne soient libres comme nous le sommes. Tel est le vœu de la commune de Montlibre.

Périssent tous les gouvernements ennemis de l'humanité.

Vive la République et la Montagne. S. et F. ».

TRILLET (*maire*), DEBATE, BERNOTON, FERRA-CLARE, OLLIVIER [et une signature illisible].

[Extrait du registre de la comm.].

Le conseil général de la commune, assemblé le sixième germinal, a délibéré que le septième du même mois, l'argenterie et le cuivre seraient envoyés à la monnaie.

[Etat de l'argenterie et cuivre].

28 marcs, 1 once, argent ou vermeil; 327 livres de cuivre en grande partie argenté.

[Etat des dons].

[Enumérés ci-dessus].

P.c.c. : [MÊMES SIGNATURES].

29

Les administrateurs du directoire du district d'Orléans annoncent que le résultat des biens vendus dans le cours des deux mois derniers.

(1) P.V., XXXIX, 154. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 305, pl. 1138, p. 26.

(3) P.V., XXXIX, 154.

(1) P.V., XXXIX, 155. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 305, pl. 1138, p. 25.